

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
24 juin 2025

Mis en ligne :
03 JUL. 2025

Présents : Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Votants : 29
Quorum : 15

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, SECRANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent.

Monsieur LETENDRE Christophe est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 18

Délibération n°2025-073. CULTURE : Actualisation des tarifs pour la braderie de la médiathèque

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission Ressources en date du 17 juin 2025 ;

CONSIDERANT que les collections de la médiathèque font l'objet d'une évaluation régulière dont un des objectifs est de parvenir au retrait de certains titres afin de mettre à jour les collections, de résoudre les problèmes d'encombrement des rayonnages et de moderniser l'image de la médiathèque,

CONSIDERANT que les documents retirés des collections sont :

1. en priorité, donnés aux écoles de la commune, aux services communaux ou à des associations de la Ville qui ont une vocation sociale, solidaire, ou de promotion de la lecture, et qui font la demande,
2. vendus à l'occasion d'une braderie organisée tous les deux ans par la médiathèque. Cette vente ne poursuit pas un but lucratif, mais vise à proposer une seconde vie aux documents pour une somme modique,
3. les invendus sont ensuite confiés à des associations ou à des entreprises sociales et solidaires, et/ou recyclés.

Pour faciliter l'organisation de la vente et de la régie, il est proposé de revoir les tarifs de vente des documents appliqués lors de cette braderie.

Auparavant, les tarifs étaient les suivants :

Type de document	Tarif TTC
Roman livre de poche et petit format	1 €
Roman grand format	2 €
Documentaire et beau livre	2 €
Bande dessinée	2 €
CD	1 €
Revue	0,50 €

Il est proposé de fixer un prix de vente unique, pour tout type de document : **2€**.

Il est à noter que, selon la législation en vigueur, les DVD ne peuvent être vendus au public. Ils sont recyclés.

La vente est réservée aux usagers inscrits à la médiathèque ou non, Thoréfoléens ou non. La perception des recettes se fait par les régisseurs de la médiathèque. Les recettes générées par cette vente sont imputées sur le budget, nature 7088, intitulé « Autres produits d'activités connexes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

DE VALIDER l'actualisation des tarifs appliqués lors de la braderie des documents de la médiathèque,

DE FIXER un prix de vente unique, pour tout type de document, à 2 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

